

AFAS c'est quoi ?

La branche Famille met à disposition un nouveau service dédié aux partenaires de l'action sociale collective :

AFAS "Aides Financières d'Action Sociale"

Le service AFAS est un service mis en ligne sur l'espace **MON COMPTE PARTENAIRE** du caf.fr



Grâce à ce nouvel outil vous pourrez : effectuer vos déclarations en ligne, c'est-à-dire :

- Déclarer vos données
- Consulter l'avancement du traitement de vos déclarations
- Visualiser immédiatement l'estimation de votre droit

L'utilisation de ce service va nécessiter un conventionnement avec la Caf. Pour cela nous vous remercions de **compléter le questionnaire en ligne (non fonctionnel à ce jour, compléter le document Excel)**

qui nous permettra de réceptionner les éléments nécessaires.

Explication sur les éléments demandés dans le questionnaire :

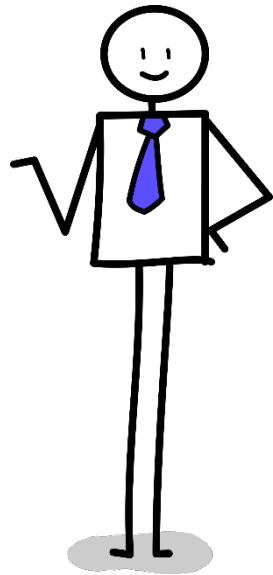
Le Représentant légal

Bonjour,

Je suis le Représentant légal du gestionnaire :

Le Président(e) de l'association, Le Maire, le Président(e) de la
Communauté des Communes...

Je suis signataire de la convention « Mon compte Partenaires.



Bonjour,

Je suis l'Administrateur Partenaires.

La Caf m'a délégué la gestion des habilitations à mon compte partenaires.

Aujourd'hui je vais habiliter une personne de mon équipe au service AFAS.

Plus tard je pourrai aussi gérer d'autres services comme la consultation des dossiers allocataires pour les ressources des familles.

Je peux être le Directeur de l'ALSH, le coordonnateur, le Président, le chef de service...



Le Responsable Habilitations Partenaires

Bonjour,

Je suis le responsable habilitation partenaires.

Je vais pouvoir créer les utilisateurs du service AFAS :

- Fournisseur de données d'activité (personne qui va renseigner les heures réalisées / facturées)
- Fournisseur de données financières (personne qui va renseigner le budget)
- Approbateur (personne qui va valider les données d'activité et financières pour transmission à la Caf)



Le Responsable de la sécurité et référent informatique et liberté

Bonjour,

Je suis le Responsable de la Sécurité et référent informatique et liberté.

Je suis garant de la sécurité du système d'information au sein de mon organisme.



A noter :

- Une personne peut cumuler plusieurs rôles, voire tous les rôles : Administrateur partenaires, responsable habilitation partenaires, responsable de la sécurité et référent informatique et liberté. (et par la suite également le fournisseur de données d'activités, fournisseur de données financières et approbateur).